

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 27 Février 2017

Délibération n°14 - 2017 relative à l'évolution de la COMUE

VU le Code de l'éducation, et notamment son article L718-3,

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne Ardenne donne mandat au Président de l'URCA pour négocier, avec les tutelles et avec les partenaires éventuels, l'évolution de la COMUE « Université de Champagne » vers une association d'établissements (loi ESR 2013), pour une mise en œuvre au 1^{er} Janvier 2018.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	24
Membres en exercice	36	Membres représentés	8
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	25	Contre	0	Abstentions	7
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président

Guillaume GELLE



Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 03-03-2017

Document mis en ligne le : 03-03-2017